



ROTARY INTERNATIONAL
DISTRICT 1620 - BELGIUM
PROGRAMME D'ECHANGES ACADEMIQUES



Considérations sur le Youth Exchange Program (YEP/SEP)

1. Le club Rotary hôte est responsable de l'étudiant SEP; cette responsabilité est déléguée aux familles d'accueil pour ce qui est de la gestion journalière et des sorties ordinaires. En cas de doute sur la décision à prendre ou de problème, les familles peuvent contacter le conseiller rotarien de l'étudiant désigné par le club ou, à défaut ou en cas d'absence, le responsable des étudiants SEP dans le club.
2. Le visa d'un an obtenu par l'étudiant SEP est lié à l'échange scolaire sans lequel il ne l'aurait pas obtenu. Il n'est donc pas en Belgique pour une année de vacances et pour visiter l'Europe. Les étudiants et leurs parents (en général) ont signé un document sur les règles des échanges; ce document peut être consulté chez le responsable du club Rotary ou chez les responsables du district. En principe les étudiants ont ce "Memo to exchange students coming to district 1620" dans leur documentation personnelle.
3. La fréquentation scolaire est primordiale et les écoles doivent être satisfaites de l'étudiant car sans les écoles, pas d'échanges possibles. Les étudiants SEP représentent en Belgique leur Rotary club sponsor, leur région, leur pays et leur comportement doit donc être exemplaire. Nous insistons donc sur l'assiduité à l'école et sur le comportement vis-à-vis des professeurs et des autres élèves. Les responsables rotariens et les familles d'accueil doivent s'intéresser au travail à l'école et à la fréquentation scolaire et se mettre en rapport avec les responsables de l'école.
4. Les étudiants SEP sont en Belgique pour vivre avec les familles d'accueil et les étudiants belges et pratiquer avec eux la langue nationale. Ils ne sont pas en Belgique pour vivre et s'amuser avec les autres étudiants SEP, avec qui ils reprennent l'anglais ou leur langue nationale. Il s'en suit:
 - qu'il vaut mieux qu'ils soient dans des classes différentes à l'école;
 - que les réunions entre eux dans l'un ou l'autre café de Bruxelles, Liège ou Charleroi le mercredi après-midi ou le samedi sont **interdites**, la tolérance accordée les années précédentes ayant conduit à des excès.
5. Des activités, plus ou moins mensuelles, sont organisées pour les étudiants SEP par le Rotex (groupement d'anciens étudiants SEP belges), par les districts du Rotary et par l'ASBL BRESA (voyages). Ces activités font toujours l'objet d'informations aux étudiants SEP par le journal "Rotexpress" pour le Rotex et par un courrier (ou e-mail) aux étudiants pour le Rotary (voir aussi les sites Internet). Ils sont donc en possession d'un document attestant de l'activité.
Ce n'est pas parce que des étudiants organisent une activité qu'elle est organisée par le Rotary.
6. Le formulaire "Conseiller rotarien et familles d'accueil" est à rentrer au district en cas de **modification** dans la liste des familles d'accueil par rapport à celles qui ont été données au départ et qui figurent dans le livret de l'étudiant. Ces renseignements permettent d'acheminer le courrier des districts (dont celui du Tour d'Europe) ou du Rotex au bon endroit. A défaut de famille pour un trimestre donné le courrier de l'étudiant est transmis via le responsable des étudiants d'échanges dans son club hôte avec le retard que cela peut comporter.
7. **Règlement sur les voyages des YEP/SEP/IN: voir document séparé.**
8. Il peut être intéressant de savoir que, en dehors des familles, des sanctions sont possibles, via les clubs Rotary ou le district, vis-à-vis des étudiants qui ne respectent pas les règles des échanges.